



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fraude au code de la route

Question écrite n° 3641

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur les conséquences de l'externalisation de l'épreuve théorique générale du permis de conduire. Selon la presse, plus de 7 000 épreuves ont été annulées pour suspicion de fraude et 83 centres agréés ont été fermés pour l'année 2024 et ce chiffre est croissant depuis 2016. De plus, si le nombre d'examen a considérablement augmenté, il est à noter que l'externalisation a entraîné une chute du taux de réussite à cet examen, passant de 71 % à 53 % en moins de 10 ans. Il en résulte des effets dramatiques sur la sécurité routière en amenant sur les routes de France des individus qui sont en méconnaissance totale du code de la route, même s'ils peuvent avoir une pratique de la conduite acceptable. Il lui demande donc des précisions sur les mesures qui peuvent être prises par le Gouvernement afin de réduire la fraude et les conséquences sur la sécurité routière que cela induit.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3641

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 462